



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 7 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER

**date de la convocation du Conseil Municipal :
02/10/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – ~~JEAN-MARC MASINI~~ – NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – ~~JULIE CHIARADIA~~ – GUILLAUME BOULBIN – ~~ISABELLE ANDREAZZA~~ – MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – PATRICIA SEMPE – SABINE BARRE – JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ – ~~CLAUDE DULIN~~ – MAGALIE CAMINADE

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO – MAGALIE CAMINADE – CLAUDE DULIN

PROCURATION :

M. MASINI AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER

MME CHIARADIA AYANT DONNE POUVOIR A MME NAY BEN AMOR

MME ANDREAZZA AYANT DONNE POUVOIR A MME BARRE

M. DEMIAUTTE AYANT DONNE POUVOIR A M BOULBIN

OBJET

**Attribution du solde
des subventions de
fonctionnement 2026
aux associations
sportives (basket et
rugby) et ajournement
du dossier tennis**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame BERNIER rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération du 29 avril 2026, le Conseil Municipal a instauré un dispositif exceptionnel d'acompte provisionnel à hauteur de **90 %** du montant des subventions attribuées en 2025. Cette mesure avait pour objectif d'éviter toute fragilisation de la trésorerie des associations locales et d'assurer la continuité de leurs activités pendant l'instruction budgétaire.

Il a été acté que la régularisation et le versement du solde interviendront après réception et analyse des pièces justificatives réglementaires.

AR Prefecture

047-214700692-20261007-D2026100711-DE
Reçu le 12/10/2026

Il a donc été procédé à l'instruction des dossiers complets reçus à ce jour. Il est donc proposé au Conseil municipal :

- Versements validés : De procéder au vote et au versement du solde pour les associations ayant transmis l'intégralité de leurs pièces justificatives, à savoir :

Association	Montant	Versé	Solde
Association de Basket	4 510€	4 167€	343€
Association de Rugby (COC)	2 961€	2 891€	70€

Enjeu budgétaire : les mouvements proposés sont équilibrés. Ils n'entraînent aucune dépense nouvelle et ne modifient pas le volume global du budget d'investissement.

Les sommes à verser au titre du solde correspondent aux montants inscrits au chapitre 65 (subventions de fonctionnement) du Budget Primitif 2026 de la commune, déduction faite des acomptes de 90 % déjà délibérés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le versement du solde de subvention pour les association Basket et Rugby (COC);
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à exécuter les versement correspondants

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 octobre 2026

La secrétaire

Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER